

cet argument, le député a donc nui à sa propre cause. Pour ce qui est des fortifications, il est absurde de supposer qu'à la moindre difficulté toutes les troupes s'enfermeront dans les forts, laissant le pays exposé. Rien de tel n'arrivera. Ces forts sont de simples points de ralliement à n'utiliser qu'en dernier ressort lorsque les troupes seraient forcées de s'y retrancher. Il a été soutenu que même si des forts sont érigés, mettons, à Toronto et à Hamilton, l'ennemi pourrait quand même débarquer entre ces deux endroits, ou n'importe où à proximité. Mais point n'est nécessaire d'être expert en art militaire pour savoir qu'en cas de guerre, l'Angleterre ou le Dominion aura des navires d'observation sur les Grands lacs, et l'honorable député s'imaginait-il que, sans ces circonstances, l'ennemi pourrait si facilement opérer des reconnaissances et débarquer ses troupes, son matériel et ses munitions? Il a également été soutenu que même si la population de l'Angleterre paie six fois plus par habitant que le Dominion pour l'entretien de l'armée et de la marine, celui-ci est beaucoup plus lourdement taxé en proportion de ses ressources, ce qui est faux. Il est important que la population du pays ne prête pas foi à l'idée incongrue qu'elle est plus lourdement taxée que les autres. Ce n'est pas vrai. En réalité, le fardeau fiscal des Canadiens est de beaucoup inférieur à celui des habitants du Massachusetts ou de New-York. Quant à la constitution du comité spécial que propose l'honorable député de Lambton, non seulement elle n'est pas pratique mais elle ne donnerait aucun résultat, hormis l'ajournement en douce de la question. Après tout, il est convaincu que la véritable force du peuple réside dans les sentiments loyaux et éclairés qui animent et, il l'espère, qui animeront toujours les habitants du Dominion. (*Applaudissements*). La dépense que demande le gouvernement est modeste quand on songe à la grandeur de l'objectif à atteindre.

**L'hon. M. Holton** ne veut pas s'étendre sur la question puisque, à son avis, les arguments habilement présentés par les députés de Wellington et de Lambton sont restés sans réponse. Il (M. Holton) veut seulement dé tromper le ministre de la Milice et lui prouver qu'il (M. Holton) ne craint pas de défendre son vote. Il n'a pas l'habitude de se vanter; il n'est pas une autorité reconnue en matière de Milice (*Rires*); mais en ce qui concerne la mesure dont la Chambre est saisie, une

coïncidence aussi étrange que frappante veut que le ministre ait attendu, pour la déposer, que les autorités impériales lui aient décerné une très haute dignité. Sous le coup d'un désappointement d'un caractère peut-être quelque peu personnel, le ministre de la Milice ne voyait pas trop comment s'acquitter de ce qu'il nous présente avec tant d'instance comme une obligation du pays envers l'empire, aussi longtemps que l'empire ne s'était pas acquitté de ses obligations envers lui. (*Rires prolongés et bravos*). En ce qui concerne la défense, il considère comme inutile le système proposé de fortifications. Si le pays est attaqué, il devra se défendre du mieux qu'il le pourra, mais il n'a aucune crainte quant à l'issue du combat. En ce qui concerne la répartition des dépenses, il ne voit pas comment elle peut se faire par anticipation. Si la guerre frappait le Dominion, les habitants du pays seraient sans doute appelés à assumer une proportion beaucoup plus forte des dépenses de la guerre que ce qui aurait été prévu jusque-là. Il s'oppose fortement à ce qu'on demande au pays de se lancer à l'aveuglette dans la construction de fortifications. En outre, les honorables députés siégeant vis-à-vis ne sauraient prétendre qu'une loi impériale de garantie a la moindre chance d'être adoptée au cours de la présente session.

**Sir John A. Macdonald** dit que cette possibilité existe.

**L'hon. M. Holton** ne le croit pas. Le gouvernement au pouvoir (en Angleterre) se débat au milieu d'une crise, et il ne faut pas trop en attendre. Ceux qui prendront probablement sa succession se sont engagés très clairement et péremptoirement à ne pas accorder de telle garantie. On a prétendu que s'il n'y a pas de garantie, il n'y aura pas de charge correspondante. Mais alors, où est la nécessité des ouvrages de défense. L'opposition a protesté dès le début contre la réunion des crédits en une somme globale. Aucun argument valable n'a été présenté en faveur de la proposition dans sa forme actuelle, à moins que le gouvernement ne considère que le Parlement du Dominion ne mérite pas qu'on lui confie ces renseignements ou qu'il n'ose la proposer aux représentants du peuple anglais.

**L'hon. M. Galt** est persuadé que le gouvernement impérial n'a pas l'intention de trahir ses engagements. Il ne croit pas qu'il soit possible au gouvernement du Dominion d'adopter d'autres mesures que celles qu'il prend maintenant; à son avis, la Chambre jouit de